

**VILLE DE MARCHIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23 Mai 2020**

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 0 Présents : 26 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt, le 23 Mai à onze heures,  Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 18-05-2020 <u>Date d'affichage</u> 18-05-2020</p>	<p>Messieurs Claude Merly – Laurent MARTINEZ – Donato MIRAGLIA – Arnaud MANGIN – Bernard DELEMER – Bertrand RADIGOIS – Régis NOTOT – Philippe DESCHODT – Pascal ROUSSEAU – Serge BEAREZ – Eric EGO – Quentin BERNARD – Jocelyn OGER – Mesdames Valérie GOUPY – Sévérine FRACKOWIAK – Carole HURIAU – Catherine KOPEC – Bernadette DEHAENE – Martine DELZENNE – Cathy NOTOT-GOS – Sylvie ROUSSELLE – Anne-Marie MASTROMONACO – Frédérique FERREIRA – Mélanie DELANNOIS – Audrey VERHAEGHE – Brigitte WAMBRE <b><u>Etaient absents excusés :</u></b> / <b><u>Absent :</u></b> Madame Jocelyne MALFIGAN, <b><u>Procurations :</u></b> / <b><u>Secrétaire de Séance :</u></b> Mme Audrey VERHAEGHE</p>

**Délibération n°05-2020-CM-CM**

**Objet : Détermination du nombre de membres d'élus au conseil municipal au sein du conseil d'administration du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) et nominations**

Conformément à l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le conseil municipal fixe par délibération le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ( C.C.A.S.). Ce nombre est au maximum de 16 :

- 8 membres élus en son sein par le conseil municipal
- 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

L'assemblée délibérante est sollicitée afin de fixer à HUIT le nombre de membres élus du Conseil Municipal siégeant au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ( C.C.A.S.) et de procéder à leur nomination.

Le Maire est président de droit de ce conseil d'administration

**PROPOSITIONS DE NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

- Catherine KOPEC,
- Bernadette DEHAENE,
- Martine DELZENNE,
- Sylvie ROUSSELLE,
- Frédérique FERREIRA,

- Régis NOTOT,
- Jocelyn OGER

Envoyé en préfecture le 26/05/2020  
Reçu en préfecture le 26/05/2020  
Affiché le 26/05/2020  
ID : 059-215903758-20200523-2020\_CM\_207-DE

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité  
Pour : **26 voix** - Contre : **0** - Abstention : **0**

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus. Pour extrait conforme,

